

BUREAUX DU JOURNAL:

A MONTREAL, RUE ST. JACQUES, 239

Bonnements:

EDITION QUOTIDIENNE—Au Canada, un an, \$6; six mois, \$3.50. EDITION HEBDOMADAIRE—Au Canada, un an, \$2; six mois, \$1. Pour les Etats-Unis: Edition Quotidienne un an, \$7.50. Edition Hebdomadaire, un an, \$2.50. Les frais de port inclus dans les deux cas.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement, pour moins de six mois. Les frais de poste sont à la charge de l'abonné.

Marque de Commerce 25 ANNÉES D'EXPÉRIENCE.

Le Dr. J. EMERY COCHRAN, Professeur de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, (Université Victoria) est parvenu, par de nouvelles compositions médicinales, à obtenir les résultats les plus satisfaisants, dans un grand nombre de maladies, notamment les affections de la prostate, les hémorrhoides, les calculs vésicaux, les affections de la vessie, les affections de la vessie, les affections de la vessie, etc.

Le Dr. F. ELIEZ TONGER, de Coler, a pour base la Liqueur, qu'il a découverte, est employé avec succès dans l'année (appariement) du sang, la Chlorose (sans cause), la Leucorrhée (sans cause), la Menstruation irrégulière, les Affections Scrofuleuses, les Maladies de la Peau, Dartres, etc. Les Perles Séminalaires involontaires, dans la Conception, contre la Malaria et les Insomnies, etc.

403-WESTERN HOUSE-403 403, Rue St. Joseph.

Viennent d'être reçus: Nouvelles Indiennes, Régates et Guillaume. A BON MARCHÉ! A BON MARCHÉ! A BON MARCHÉ! A BON MARCHÉ! A BON MARCHÉ! A BON MARCHÉ! A BON MARCHÉ! A BON MARCHÉ! A BON MARCHÉ! A BON MARCHÉ!

THOMAS BRADY, 403-WESTERN HOUSE-403 403, Rue St. Joseph.

WOODS & CIE, 273, RUE NOTRE-DAME, 273.

CHAUSSURES, CHAUSSURES, CHAUSSURES, CHAUSSURES, CHAUSSURES, CHAUSSURES, CHAUSSURES, CHAUSSURES, CHAUSSURES, CHAUSSURES.

MM. J. & T. BELL, Anglaises, Françaises et Américaines.

MARCHANDISES ÉTRANGÈRES, MM. BRODEUR ET BEAUVAIS.

Années Diverses, BREVETS D'INVENTIONS.

PHARMACIE ROYAL DE L'OUEST, Les renseignements ayant augmenté la grandeur de leur clientèle, les pharmaciens de cette pharmacie ont décidé de faire à l'avenir le Commerce en Gros.

AVIS AUX GENS QUI SOUFFRENT, Les médicaments du jour sont les meilleurs.

GREAT WESTERN DU CANADA, A compter de ce jour, nous avons contre nous les Compagnies TORONTO aux heures suivantes.

CIMENT DE BARRELEY, Fabrique à l'île d'Orléans, près Québec.

ETABLISSEMENT EN 1849, D. HARMER, MAGASIN DE CHAUSSURES, A BON MARCHÉ.

LE SOUTIEN AGENT pour la fabrication de la Goutte et de la Rage, la fabrication de la Goutte et de la Rage, la fabrication de la Goutte et de la Rage, etc.

Assurances, Sur la Vie et contre les Accidents.

TRAVELERS, \$700 par jour durant six ans!

Assurances, Douze mille polices, sur la vie et contre les accidents.

Charbon à Vendre! Les excellents qualités de Charbon et de bois.

Meilleure Médecine DU PRINTEMPS, La Compagnie de Spenser pour purifier le sang.

Service d'été, GRANDE AUGMENTATION DE VITESSE.

WM. REID ET CIE, Les propriétaires de la Papeterie de Lorette.

PAPIERS DE MANILLE, BRUN, THÈS, A EMBALLAGE, A TOITURE, etc.

CHARBON, En débarquement, et à vendre à très bon marché.

HOTEL ST. NICHOLAS, M. B. L. E. GOWEN a l'honneur d'informer le public en général et les voyageurs en particulier.

T. HARMER, HOPOGER ET BIJOUTIER, No. 143, Rue St. Laurent.

CIE. CANADIENNE DE NAVIGATION, Grandes Excursions à la Rivière Saguenay, à la Pêche, et à Murray Bay, Cocumac et Tadoussac.

A VENDRE, 50 Paquets de Sonde Canadienne, 10 Tonnes de papier toilette, etc.

W. REID ET CIE, 81 Rue McGill, au-Épave-127.

AUX IMPRIMERIES! S. COLLINS FABRICANT D'ENCRES A IMPRIMER, D'Encre de la meilleure qualité.

ENSEIGNE DU CADENAS D'OR, Le soussigné est AGENT pour la fabrication de la Goutte et de la Rage.

ETABLISSEMENT EN 1849, D. HARMER, MAGASIN DE CHAUSSURES, A BON MARCHÉ.

Chemin de Fer, LIGNE ALLAN.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ-1871, Le Ligne de la Malles de cette Compagnie est composée de vapeurs rapides de 1ère classe.

BUREAUX DU JOURNAL: A MONTREAL, RUE ST. JACQUES, 239.

Années: Première insertion, centimes par ligne; chaque insertion subséquente, centimes par ligne.

JEAN-DIABLE, —Bien des pardons! interrompit-il, j'ai écrit la proposition adjointe.

LIBRAIRIE NOUVELLE, Venant d'être reçu par le "Caspian".

GRANDE VENTE, Nous vendons le Fonds de notre Assortiment de Nouveautés.

MAISON RECOLLET, BROWN & GLAGGETT, Rue Notre-Dame et St. Hélène.

A VENDRE, UNE MAISON en Brique à deux et six, avec Jardin et Cour.

THIÈS! THIÈS! 400 boîtes de Thé du Japon, 1000 boîtes de Thé du Japon, etc.

SAES POUR GRAINS, Les Soussignés ont actuellement en magasin une consignment considérable de SACS POUR GRAINS.

LA MACHINE A COUDRE, A POINT NOUÉ, D'OSBORN.

LA MACHINE A COUDRE D'OSBORN est sans égale.

WILLIAM HENDERSON MARCHAND DE BOIS, Boite 119, Bureau de Poste, MONTREAL.

BOIS DE CHAUFFAGE, PIN, CHÈNE, ORME, ÉPINETTE, CÈDRE, etc.

"Guelph Reversible", Est par excellence la meilleure Machine à coudre.

ON DEMANDE DES AGENTS, S'adresser à LA CIE. DE MACHINES A COUDRE DE GUELPH, GUELPH, ONT.

ON DEMANDE DES AGENTS, S'adresser à LA CIE. DE MACHINES A COUDRE DE GUELPH, GUELPH, ONT.

ON DEMANDE DES AGENTS, S'adresser à LA CIE. DE MACHINES A COUDRE DE GUELPH, GUELPH, ONT.

Il viendra à moi comme vous devez aller à elle. Elle ferma son livre. Ses deux mains s'appuyèrent sur ses épaules; tandis que ses deux coudes étaient sur ses genoux. Nous nous regardâmes dans l'âme.

[A continuer.]

LE PAYS.

MONTREAL, 5 SEPT, 1871.

Voir la quatrième page.

Chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska.

Il est de notre devoir de revenir sur ce sujet pour rectifier quelques inexactitudes et donner de nouvelles explications sur la conduite des intéressés. Avant que possible nous éviterons les longs commentaires, et nous nous bornerons à présenter simplement les deux côtés de la question, sans entrer dans des détails inutiles.

Dans notre article du 27 août dernier, nous avons dit que M. Barthe, maire de Sorel, directeur ex-officio de la compagnie du chemin à lisses de Richelieu, Drummond et Arthabaska :

1. D'avoir écrit, dans la Gazette de Sorel, une chose inexacte en disant qu'après les déclarations de M. Hemming, le gouvernement local n'accorderait pas à la compagnie l'aide promise;

2. D'avoir négligé pendant plus d'une année de voyer à l'aide tant au chemin de fer que de faire passer au Conseil de Sorel un ordonnance de \$40,000 pour l'entreprise, et même de n'y avoir jamais envoyé cette copie;

3. D'avoir fomenté la discorde entre Sorel et Drummondville;

4. D'avoir suscité des difficultés à la compagnie lorsqu'il a été question de fixer le lieu des terminus du chemin, et d'avoir voulu, avec ses amis, obliger la compagnie à placer sa gare en arrière de la ville sur des terrains "dont quelques uns d'entre eux étaient déjà ou devaient bientôt devenir les propriétaires";

5. D'avoir refusé d'émettre les débentures de la ville pour la compagnie et de n'avoir pas assisté aux assemblées des directeurs;

6. D'avoir publié dans son journal des articles tendant à nuire au crédit de la compagnie;

7. D'avoir voulu faire construire le pont d'Yamaska sur une île où il n'y avait que \$10,000 à \$15,000 de plus que dans le lieu où il se trouve à présent;

8. D'avoir écrit que la ville de Sorel ne devait pas payer la somme susdite, et d'avoir ensuite suivi l'opinion du Conseil qui décidait de payer.

M. Barthe a répondu à ces accusations par une longue et copieuse dissertation dans laquelle il cherche à se justifier aux yeux du public.

A la première accusation on n'a pas encore répondu un seul mot. L'avance de M. Barthe était des plus graves et devait nécessairement nuire à la compagnie un coup fatal, s'il n'eût été fondé. Heureusement, il était loin d'être exact, car les Hons MM. Chauveau et Ouimet ont déclaré que jamais le gouvernement ne manquerait de ses promesses envers la compagnie.

Sur la seconde accusation, M. Barthe dit que, grâce à ses efforts, le règlement fut adopté par les contribuables à la condition que l'argent serait employé pour les travaux entre Sorel et Yamaska et payé à fur et à mesure que ces travaux seraient faits. Mais des difficultés existaient, ajoutait-il, entre MM. Hemming et Sénécal; l'entreprise semblait remise indéfiniment; on s'opposait par requêtes à la sanction du règlement sous prétexte d'informalités et au lieu d'être résolu n'était pas une chose urgente.

Quelle soit la valeur des excuses de M. Barthe, il n'est pas de notre affaire; nous nous bornons à dire que la sanction du règlement pouvait engager inutilement le crédit de la compagnie, comme elle le prétend maintenant; Non, M. Barthe garde le règlement, et aujourd'hui qu'on lui en fait des reproches il soutient avoir été pour des motifs purs. Lorsqu'un homme travaille dans l'intérêt du public, sans doute il craint d'exposer sa conduite.

Lorsqu'il s'est agi d'assurer les revenus à la compagnie, on se rendit à Québec pour faire approuver le règlement, mais aucune copie n'y était rendue, et M. Barthe ne dit pas le contraire. Il affirme qu'il envoyait le règlement après que ce qu'il appelle des difficultés entre MM. Hemming et Sénécal, ont cessé. Or, ceci arrivait un an ou plus après l'adoption du règlement par Sorel! Pourquoi ce retard? Sans doute pour favoriser l'entreprise!

Nous étions dans l'erreur en disant que la copie n'avait jamais été envoyée, mais la négligence de M. Barthe n'en est pas plus excusable.

M. Barthe insinue aussi que M. Sénécal aurait fait retirer les requêtes que faisait circuler M. Brousseau, avocat, contre le règlement. Cela n'est pas exact. Les motifs de M. Brousseau paraissent sérieux, mais les directeurs, voyant déjà que le maire et le conseil de Sorel commençaient à se montrer revêches à l'entreprise, prièrent M. Brousseau de retirer ses objections par ce qu'il n'y avait rien de plus à dire.

Sur la troisième accusation, M. Barthe répond que l'intérêt de Sorel l'engage à demander que sa localité obtienne au moins trois directeurs dans le bureau de direction puisque Dommondville, qui n'avait pas plus de \$15,000, en avait cinq. C'est là toute la difficulté soulevée par lui contre la compagnie. Mais, si l'on veut être équitable, il faut reconnaître que M. Barthe a été très injuste, car il n'est pas de son droit de demander que sa localité obtienne au moins trois directeurs dans le bureau de direction puisque Dommondville, qui n'avait pas plus de \$15,000, en avait cinq. C'est là toute la difficulté soulevée par lui contre la compagnie.

Sur la quatrième accusation, M. Barthe dit que M. Barthe, qui avait peut-être autant de raisons de vouloir les traits accrés aux gens de Drummondville!

Que l'on compare la conduite de ces deux hommes, dont l'un agit prudemment, dans l'intérêt de la compagnie, sans blesser qui que soit, et l'autre, sur une simple question de directeurs, attaque vivement des gens de bonne volonté! Lequel des deux devait le plus nuire à l'entreprise?

La quatrième accusation portée contre M. Barthe, en particulier, mais contre tout le cercle de ceux qui voulaient également avoir la gare en arrière de la ville, M. Barthe répond qu'il n'a pas un pouce de terrain en cet endroit, et que notre avancé est faux et malicieuse. Il ajoute: "Un conseil de directeurs, composé de ceux de la ville et y possédés des terrains. Ce que j'ai cherché et ce qui m'a porté à faire des efforts pour avoir la station placée là, a été uniquement l'intérêt de la ville..."

En fait, M. Barthe, d'après de nouvelles informations, n'est pas propriétaire de la compagnie du chemin à lisses de Richelieu, Drummond et Arthabaska :

1. D'avoir écrit, dans la Gazette de Sorel, une chose inexacte en disant qu'après les déclarations de M. Hemming, le gouvernement local n'accorderait pas à la compagnie l'aide promise;

2. D'avoir négligé pendant plus d'une année de voyer à l'aide tant au chemin de fer que de faire passer au Conseil de Sorel un ordonnance de \$40,000 pour l'entreprise, et même de n'y avoir jamais envoyé cette copie;

3. D'avoir fomenté la discorde entre Sorel et Drummondville;

4. D'avoir suscité des difficultés à la compagnie lorsqu'il a été question de fixer le lieu des terminus du chemin, et d'avoir voulu, avec ses amis, obliger la compagnie à placer sa gare en arrière de la ville sur des terrains "dont quelques uns d'entre eux étaient déjà ou devaient bientôt devenir les propriétaires";

5. D'avoir refusé d'émettre les débentures de la ville pour la compagnie et de n'avoir pas assisté aux assemblées des directeurs;

6. D'avoir publié dans son journal des articles tendant à nuire au crédit de la compagnie;

adressait dans la Gazette aux messieurs de Drummondville qui favorisaient l'entreprise. Même il en résulta une querelle avec M. Mathieu.

Est-ce tout ce qu'il agit lorsqu'il est important de s'entendre avec d'autres intéressés pour former une compagnie?

M. Sénécal agit raison pour une partie de ses prétentions, et la loi fut appliquée. Quant au reste on s'entendit et jamais les manœuvres de M. Sénécal ne furent un sujet de discord parce que M. Sénécal, ayant le droit de son côté, savait bien qu'il triompherait en agissant avec modération, tandis que M. Barthe, qui avait peut-être autant de raisons de vouloir les traits accrés aux gens de Drummondville!

Que l'on compare la conduite de ces deux hommes, dont l'un agit prudemment, dans l'intérêt de la compagnie, sans blesser qui que soit, et l'autre, sur une simple question de directeurs, attaque vivement des gens de bonne volonté! Lequel des deux devait le plus nuire à l'entreprise?

La quatrième accusation portée contre M. Barthe, en particulier, mais contre tout le cercle de ceux qui voulaient également avoir la gare en arrière de la ville, M. Barthe répond qu'il n'a pas un pouce de terrain en cet endroit, et que notre avancé est faux et malicieuse. Il ajoute: "Un conseil de directeurs, composé de ceux de la ville et y possédés des terrains. Ce que j'ai cherché et ce qui m'a porté à faire des efforts pour avoir la station placée là, a été uniquement l'intérêt de la ville..."

En fait, M. Barthe, d'après de nouvelles informations, n'est pas propriétaire de la compagnie du chemin à lisses de Richelieu, Drummond et Arthabaska :

1. D'avoir écrit, dans la Gazette de Sorel, une chose inexacte en disant qu'après les déclarations de M. Hemming, le gouvernement local n'accorderait pas à la compagnie l'aide promise;

2. D'avoir négligé pendant plus d'une année de voyer à l'aide tant au chemin de fer que de faire passer au Conseil de Sorel un ordonnance de \$40,000 pour l'entreprise, et même de n'y avoir jamais envoyé cette copie;

3. D'avoir fomenté la discorde entre Sorel et Drummondville;

4. D'avoir suscité des difficultés à la compagnie lorsqu'il a été question de fixer le lieu des terminus du chemin, et d'avoir voulu, avec ses amis, obliger la compagnie à placer sa gare en arrière de la ville sur des terrains "dont quelques uns d'entre eux étaient déjà ou devaient bientôt devenir les propriétaires";

5. D'avoir refusé d'émettre les débentures de la ville pour la compagnie et de n'avoir pas assisté aux assemblées des directeurs;

6. D'avoir publié dans son journal des articles tendant à nuire au crédit de la compagnie;

7. D'avoir voulu faire construire le pont d'Yamaska sur une île où il n'y avait que \$10,000 à \$15,000 de plus que dans le lieu où il se trouve à présent;

8. D'avoir écrit que la ville de Sorel ne devait pas payer la somme susdite, et d'avoir ensuite suivi l'opinion du Conseil qui décidait de payer.

M. Barthe a répondu à ces accusations par une longue et copieuse dissertation dans laquelle il cherche à se justifier aux yeux du public.

A la première accusation on n'a pas encore répondu un seul mot. L'avance de M. Barthe était des plus graves et devait nécessairement nuire à la compagnie un coup fatal, s'il n'eût été fondé. Heureusement, il était loin d'être exact, car les Hons MM. Chauveau et Ouimet ont déclaré que jamais le gouvernement ne manquerait de ses promesses envers la compagnie.

Sur la seconde accusation, M. Barthe dit que, grâce à ses efforts, le règlement fut adopté par les contribuables à la condition que l'argent serait employé pour les travaux entre Sorel et Yamaska et payé à fur et à mesure que ces travaux seraient faits. Mais des difficultés existaient, ajoutait-il, entre MM. Hemming et Sénécal; l'entreprise semblait remise indéfiniment; on s'opposait par requêtes à la sanction du règlement sous prétexte d'informalités et au lieu d'être résolu n'était pas une chose urgente.

Quelle soit la valeur des excuses de M. Barthe, il n'est pas de notre affaire; nous nous bornons à dire que la sanction du règlement pouvait engager inutilement le crédit de la compagnie, comme elle le prétend maintenant; Non, M. Barthe garde le règlement, et aujourd'hui qu'on lui en fait des reproches il soutient avoir été pour des motifs purs. Lorsqu'un homme travaille dans l'intérêt du public, sans doute il craint d'exposer sa conduite.

Lorsqu'il s'est agi d'assurer les revenus à la compagnie, on se rendit à Québec pour faire approuver le règlement, mais aucune copie n'y était rendue, et M. Barthe ne dit pas le contraire. Il affirme qu'il envoyait le règlement après que ce qu'il appelle des difficultés entre MM. Hemming et Sénécal, ont cessé. Or, ceci arrivait un an ou plus après l'adoption du règlement par Sorel! Pourquoi ce retard? Sans doute pour favoriser l'entreprise!

Nous étions dans l'erreur en disant que la copie n'avait jamais été envoyée, mais la négligence de M. Barthe n'en est pas plus excusable.

M. Barthe insinue aussi que M. Sénécal aurait fait retirer les requêtes que faisait circuler M. Brousseau, avocat, contre le règlement. Cela n'est pas exact. Les motifs de M. Brousseau paraissent sérieux, mais les directeurs, voyant déjà que le maire et le conseil de Sorel commençaient à se montrer revêches à l'entreprise, prièrent M. Brousseau de retirer ses objections par ce qu'il n'y avait rien de plus à dire.

Sur la troisième accusation, M. Barthe répond que l'intérêt de Sorel l'engage à demander que sa localité obtienne au moins trois directeurs dans le bureau de direction puisque Dommondville, qui n'avait pas plus de \$15,000, en avait cinq. C'est là toute la difficulté soulevée par lui contre la compagnie. Mais, si l'on veut être équitable, il faut reconnaître que M. Barthe a été très injuste, car il n'est pas de son droit de demander que sa localité obtienne au moins trois directeurs dans le bureau de direction puisque Dommondville, qui n'avait pas plus de \$15,000, en avait cinq. C'est là toute la difficulté soulevée par lui contre la compagnie.

Sur la quatrième accusation, M. Barthe dit que M. Barthe, qui avait peut-être autant de raisons de vouloir les traits accrés aux gens de Drummondville!

Que l'on compare la conduite de ces deux hommes, dont l'un agit prudemment, dans l'intérêt de la compagnie, sans blesser qui que soit, et l'autre, sur une simple question de directeurs, attaque vivement des gens de bonne volonté! Lequel des deux devait le plus nuire à l'entreprise?

La quatrième accusation portée contre M. Barthe, en particulier, mais contre tout le cercle de ceux qui voulaient également avoir la gare en arrière de la ville, M. Barthe répond qu'il n'a pas un pouce de terrain en cet endroit, et que notre avancé est faux et malicieuse. Il ajoute: "Un conseil de directeurs, composé de ceux de la ville et y possédés des terrains. Ce que j'ai cherché et ce qui m'a porté à faire des efforts pour avoir la station placée là, a été uniquement l'intérêt de la ville..."

En fait, M. Barthe, d'après de nouvelles informations, n'est pas propriétaire de la compagnie du chemin à lisses de Richelieu, Drummond et Arthabaska :

1. D'avoir écrit, dans la Gazette de Sorel, une chose inexacte en disant qu'après les déclarations de M. Hemming, le gouvernement local n'accorderait pas à la compagnie l'aide promise;

2. D'avoir négligé pendant plus d'une année de voyer à l'aide tant au chemin de fer que de faire passer au Conseil de Sorel un ordonnance de \$40,000 pour l'entreprise, et même de n'y avoir jamais envoyé cette copie;

3. D'avoir fomenté la discorde entre Sorel et Drummondville;

4. D'avoir suscité des difficultés à la compagnie lorsqu'il a été question de fixer le lieu des terminus du chemin, et d'avoir voulu, avec ses amis, obliger la compagnie à placer sa gare en arrière de la ville sur des terrains "dont quelques uns d'entre eux étaient déjà ou devaient bientôt devenir les propriétaires";

5. D'avoir refusé d'émettre les débentures de la ville pour la compagnie et de n'avoir pas assisté aux assemblées des directeurs;

livrer à la publicité des que la Minerer aura publié les noms des débauchés et des prêtres qui se sont débarrassés à la Minerer.

Notre directeur confie dit hier: "La recollection des rouges avec le clergé n'a jamais en lieu et se fera lorsque seulement ceux-ci désavouent tout leur passé, se soumettront à l'église et adopteront les idées saines en religion et en politique qui ont été insérées dans leur programme."

Quand la Minerer aura poussé sa soumission jusque là, il sera temps pour des grands pêcheurs comme nous de nous couvrir de gloire, mais tant qu'un journal aussi impudique et aussi méprisable que celui-ci se présente, nous ne pouvons que nous en tenir à l'écart.

Il paraît de plus que les avocats ont découvert des causes additionnelles d'illegalité.

Le Pays n'avait en réalité que fait ressortir les traits saillants de tout ce tripatouillage.

Les lecteurs du Pays voient aujourd'hui que cette feuille suit de près leurs intérêts. Cette décision des avocats cadrait avec celle du Pays assurément d'opinion sur les choses municipales, toute l'attention est sur le nom de la Corporation et sur les règlements et Règles de pratique lui a conféré.

Nous attendons avec une anxiété curieuse les réunions trimestrielles du Conseil.

C'est ce que toutes les soupapes vont s'ouvrir. Nous espérons que les contribuables assisteront en foule à ces séances. Le spectacle, soyons en sûrs, sera des plus attrayants.

Ces séances commencent le second lundi de septembre.

Omelette.

Des bons enfants, ce sont les habitants de la grande cité d'Orléans.

Le grand enfant de la Princesse Louise, c'est bien sûr, du moins le disent, viennent d'Angleterre pour leur faire une petite visite.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

mit pied à terre avec joie: les hommes satisfaits de leur excursion et songent aux moyens d'en tirer parti, les dames contentes de se voir arrivées et de pouvoir enfin se délasser de leurs fatigues.

Opinion des Avocats de la Corporation.

Il est aujourd'hui certain que les aviseurs en loi de la Corporation ont déclaré illégaux les procédés suivis dans l'affaire de l'augmentation des salaires.

Il paraît de plus que les avocats ont découvert des causes additionnelles d'illegalité.

Le Pays n'avait en réalité que fait ressortir les traits saillants de tout ce tripatouillage.

Les lecteurs du Pays voient aujourd'hui que cette feuille suit de près leurs intérêts. Cette décision des avocats cadrait avec celle du Pays assurément d'opinion sur les choses municipales, toute l'attention est sur le nom de la Corporation et sur les règlements et Règles de pratique lui a conféré.

Nous attendons avec une anxiété curieuse les réunions trimestrielles du Conseil.

C'est ce que toutes les soupapes vont s'ouvrir. Nous espérons que les contribuables assisteront en foule à ces séances. Le spectacle, soyons en sûrs, sera des plus attrayants.

Ces séances commencent le second lundi de septembre.

Omelette.

Des bons enfants, ce sont les habitants de la grande cité d'Orléans.

Le grand enfant de la Princesse Louise, c'est bien sûr, du moins le disent, viennent d'Angleterre pour leur faire une petite visite.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Notre point de départ était le joli village d'Arthabaska, chef lieu du district d'Arthabaska, dans le comté de Mont-Christo, qui a donné son nom à la paroisse de St. Christophe, et du sommet duquel l'œil embrasse l'immense plaine qui se déroule jusqu'au fleuve St. Laurent.

Azor, dit-elle, avec ce ton et ce zébré qui empêche de voir les petits amants. Elle prend la parole bête dans ses bras, et la couvre de caresses en la pressant tendrement sur son corsage; mais tout à coup, elle le repousse, et elle avec elle, pouah! pouah! quel son mari fait!

Oh! les apparences! ce petit animal si joli, qui ressemble à un Ange, et qui est tout simplement horrible d'être une bête puante! Les tentatives de robe n'enlèvent pas les fétides odeurs de la robe de Madame sa femme embaumée.

On sait tout la sévérité déployée par les grand dignitaires de l'Église d'Angleterre contre les Ritualistes, ces singes du Romanisme comme les appellent les Episcopaux. Vous le savez, dans longtemps, une cause noble de cette sévérité. Nous croyons l'avenir dans le fait suivant qui vient de se passer dans le Haut-Canada.

Le ministre Ritualiste d'Église dans son congrès un jour canadien, d'après les modèles des confessionnaires qu'il avait admirés dans les églises ritualistes de son pays, se permit de se faire traiter comme les pénitents s'agenouillaient et venaient déposer dans son rituel.



